

Textes DYS

Sommaire

Partie 2 – La République française, une démocratie CHAPITRE 3 – L’exercice de la démocratie en France.....	3
Fiche 13 – Les institutions de la V ^e République Doc 2 p. 41 : Ce que dit la loi.....	3
Partie 2 – La République française, une démocratie CHAPITRE 3 – L’exercice de la démocratie en France.....	5
Fiche 14 – Comment est adoptée une loi dans la République française ? Doc 2 p. 42 : Ce que dit la loi.....	5
Partie 2 – La République française, une démocratie CHAPITRE 3 – L’exercice de la démocratie en France.....	7
Fiche 15 – Quel est le rôle du Conseil constitutionnel ? Doc 2 p. 44 : Ce que dit la loi	7
Partie 2 – La République française, une démocratie CHAPITRE 3 – L’exercice de la démocratie en France.....	8
Fiche 16 – Les fonctions régaliennes de l’État Doc 3 p. 46 : Ce que dit la loi.....	8
Partie 2 – La République française, une démocratie CHAPITRE 3 – L’exercice de la démocratie en France.....	9
Fiche 17 – Comment le territoire national est-il administré ? Doc 2 p. 48 : Ce que dit la loi	9
Partie 2 – La République française, une démocratie CHAPITRE 3 – L’exercice de la démocratie en France.....	10
Fiche 17 – Comment le territoire national est-il administré ? Doc 3 p. 49 : Les représentants de l’État dans les collectivités territoriales	10
Partie 2 – La République française, une démocratie CHAPITRE 3 – L’exercice de la démocratie en France.....	12
Fiche 18 – Le rayonnement international de la France Doc 3 p. 50 : Ce que dit la loi.....	12
Partie 2 – La République française, une démocratie CHAPITRE 3 – L’exercice de la démocratie en France.....	13
Fiche 13 – Les institutions de la V ^e République Doc 5 p. 51 : Ce que dit la loi.....	13
Partie 2 – La République française, une démocratie CHAPITRE 3 – L’exercice de la démocratie en France.....	14
Je retiens	14
Partie 2 – La République française, une démocratie.....	17
Brevet – Sujet guidé Doc 1 p. 54 : La cérémonie de naturalisation	17
Partie 2 – La République française, une démocratie.....	18
Brevet – Sujet guidé Doc 2 p. 54 : Ce que dit la loi	18
Partie 2 – La République française, une démocratie.....	19

Brevet – Sujet blanc Doc 2 p. 56 : Ce que dit la loi.....	19
Partie 2 – La République française, une démocratie.....	20
Brevet – Sujet blanc Doc 2 p. 57 : Ce que dit la loi.....	20

Partie 2 – La République française, une démocratie

CHAPITRE 3 – L'exercice de la démocratie en France

Fiche 13 – Les institutions de la V^e République

Doc 2 p. 41 : Ce que dit la loi

Art. 3. La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. [...]

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Art. 6. Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.

Art. 8. Le président de la République nomme le Premier ministre. [...] Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement. [...]

Art. 12. Le président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. [...]

Art. 24. Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. [...]

Art. 61. [...] Les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, avant leur promulgation¹ [...].

Art. 88-1. La République participe à l'Union européenne constituée d'États qui ont choisi d'exercer en commun certaines de leurs compétences en vertu du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne [...].

Constitution de la V^e République, 1958.

1. Il se prononce alors sur leur conformité à la Constitution.

Partie 2 – La République française, une démocratie

CHAPITRE 3 – L'exercice de la démocratie en France

Fiche 14 – Comment est adoptée une loi dans la République française ?

Doc 2 p. 42 : Ce que dit la loi

Derrière les jeunes délinquants, il y a des parcours de vie d'enfants cabossés, mais il y a aussi des victimes touchées par la violence de ces mineurs. Cette réforme trouve le juste équilibre entre la sanction parfois, l'éducation toujours, la réparation et la réinsertion.

Erwan Balanant, député MoDem, 10 décembre 2020.

Cette réforme n'est engagée que sur des objectifs comptables. C'est de magistrats et de moyens dont la justice des mineurs manque.

Danièle Obono, députée LFI, 15 février 2021.

C'est un texte nécessaire et équilibré, qui ne laisse pas le répressif prendre le pas sur l'éducatif.

Dominique Verien, sénatrice UDI, 26 janvier 2021.

Nous déplorons un certain manque d'ambition, un acte manqué : nous espérons un véritable « Code des mineurs » réformant à la fois l'enfance délinquante et l'enfance en danger.

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, 16 février 2021.

Partie 2 – La République française, une démocratie

CHAPITRE 3 – L'exercice de la démocratie en France

Fiche 15 – Quel est le rôle du Conseil constitutionnel ?

Doc 2 p. 44 : Ce que dit la loi

Art. 59. Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs.

Art. 61. [...] Les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, avant leur promulgation, par le président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat ou soixante députés ou soixante sénateurs. [...]

Art. 61-1. Lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil constitutionnel peut être saisi de cette question¹ [...].

Constitution de la V^e République, 1958.

1. Elle s'appelle « question prioritaire de constitutionnalité » (QPC) (voir doc 4 p. 34).

Partie 2 – La République française, une démocratie

CHAPITRE 3 – L'exercice de la démocratie en France

Fiche 16 – Les fonctions régaliennes de l'État

Doc 3 p. 46 : Ce que dit la loi

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789

Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique

[...] instituée pour l'avantage de tous.

Constitution de la V^e République, 1958

Art. 15. Le président de la République est le chef des armées. [...]

Partie 2 – La République française, une démocratie

CHAPITRE 3 – L'exercice de la démocratie en France

Fiche 17 – Comment le territoire national est-il administré ?

Doc 2 p. 48 : Ce que dit la loi

Art. 1^{er}. La France est une République indivisible¹ [...]. Son organisation est décentralisée.

Art. 72. Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions [...].

Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. [...]

Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus [...].

Dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'État, représentant de chacun des membres du Gouvernement, a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.

Constitution de la V^e République, 1958.

1. La loi est la même pour tous et elle s'applique sur l'ensemble du territoire national.

Partie 2 – La République française, une démocratie

CHAPITRE 3 – L'exercice de la démocratie en France

Fiche 17 – Comment le territoire national est-il administré ?

Doc 3 p. 49 : Les représentants de l'État dans les collectivités territoriales

a. Les préfets

Le préfet est le représentant de l'État, représentant de chacun des membres du Gouvernement, dans les collectivités territoriales. [...]

Le préfet est le représentant direct du Premier ministre et de chaque ministre dans le département. Il y met en œuvre les politiques gouvernementales. Le préfet est garant de l'ordre public et de la sécurité. [...]

Le préfet est chargé de contrôler la conformité à la loi des actes des collectivités territoriales.

**D'après « Quelle est la fonction d'un préfet ? »,
vie-publique.fr, 2021.**

b. Les maires

Sous le contrôle du préfet, le maire est agent de l'État dans la commune. Il publie et contrôle les lois et règlements, prend des mesures de protection civile, organise la tenue des élections, veille au respect des obligations nationales (obligation scolaire, recensement citoyen des jeunes de 16 ans...). Le maire est aussi officier de police judiciaire, sous le contrôle du procureur de la République (constat des infractions à la loi pénale). Il est chargé de la police municipale et assure le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques dans la commune.

**Association des maires de France,
Guide du maire, 2020.**

Partie 2 – La République française, une démocratie

CHAPITRE 3 – L'exercice de la démocratie en France

Fiche 18 – Le rayonnement international de la France

Doc 3 p. 50 : Ce que dit la loi

Préambule. Les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes.

[...] L'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit¹. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

L'Union contribue à la préservation et au développement de ces valeurs communes dans le respect de la diversité des cultures et des traditions des peuples de l'Europe [...] ; elle cherche à promouvoir un développement équilibré et durable [...].

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000.

1. Égalité des personnes devant la loi, respect des règles de droit par l'État et l'administration, séparation des pouvoirs, indépendance de la justice.

Partie 2 – La République française, une démocratie

CHAPITRE 3 – L'exercice de la démocratie en France

Fiche 13 – Les institutions de la V^e République

Doc 5 p. 51 : Ce que dit la loi

Art. 1. Objectifs – La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'homme ; [...] au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation [...].

Charte¹ de la Francophonie, 2005.

1. Texte réunissant des règles à respecter.

Partie 2 – La République française, une démocratie

CHAPITRE 3 – L'exercice de la démocratie en France

Je retiens

A Les institutions de l'État

- Les institutions de la V^e République sont définies par la Constitution du 4 octobre 1958, loi suprême de la République. Elle garantit la démocratie en organisant la séparation des pouvoirs.
- Le président de la République et le Gouvernement se partagent le pouvoir exécutif. Le Parlement, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, exerce le pouvoir législatif en collaboration avec le Gouvernement. Le Conseil constitutionnel peut vérifier si une loi est conforme à la Constitution.
- La Constitution attribue à l'État des fonctions régaliennes dont la mission est le respect des valeurs de la République, de l'ordre public et de l'intérêt général de la nation : défense, diplomatie, police, justice, fiscalité.

B L'administration du territoire national

- Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales (communes, départements, régions) s'administrent librement par des conseils élus. Elles disposent de compétences propres (éducation, voirie, action sociale...).

- Le préfet, représentant de l'État, vérifie que les actes des collectivités territoriales sont conformes à la loi, car le territoire de la République est indivisible.

C La participation des citoyens

- Dans la République française, la souveraineté nationale appartient au peuple.
- Celui-ci délègue son pouvoir à ses représentants, qu'il a élus au suffrage universel, tous les cinq ou six ans : à la tête de l'État (président de la République, Parlement), des collectivités territoriales, de l'Union européenne (Parlement européen).

Les mots importants

- **Citoyen** : personne qui a le droit de participer à la vie politique.
- **Décentralisation** : transfert des compétences de l'État, pour les affaires locales, aux collectivités territoriales et à leurs conseils élus (communes, départements, régions).
- **Fonction régalienne** : fonction qui relève de la responsabilité de l'État et dont il a le monopole.
- **Pouvoir exécutif** : pouvoir de faire exécuter les lois sur l'ensemble du territoire.
- **Pouvoir législatif** : pouvoir de faire la loi.

- **Souveraineté nationale** : le pouvoir politique appartient à la nation, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens.

Je révise chez moi

Je connais l'essentiel

- Que signifie la séparation des pouvoirs dans la République française ? Je souligne en bleu deux pouvoirs et leurs acteurs.
- Comment le territoire national est-il administré ? J'encadre en rouge les acteurs qui disposent de compétences locales.
- Quel est le rôle des citoyens dans la démocratie française ? Je souligne en noir deux éléments qui caractérisent ce rôle.

Je sais définir et utiliser dans une phrase

- Souveraineté nationale
- Fonctions régaliennes
- Collectivités territoriales

Partie 2 – La République française, une démocratie

Brevet – Sujet guidé

Doc 1 p. 54 : La cérémonie de naturalisation

[...] Ils ont choisi d'être Français. Depuis souvent plusieurs années, ils ont décidé d'engager les différentes démarches administratives pour être naturalisés français. Ils sont Algériens, Allemands, Anglais, Argentins, Espagnoles, Malgaches, Marocains, Roumains ou encore Soudanais. Ils étaient 24 hier, réunis en préfecture pour assister à cette cérémonie de naturalisation. Des mains du préfet de l'Aude Alain Thirion, ils ont chacun reçu l'extrait du décret de naturalisation, une lettre du président de la République, et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

[...] Le préfet [...] : « Je demande à chaque fois pourquoi ils demandent la nationalité française. C'est important pour eux car ils vivent en France depuis longtemps, et ils se sentent français ».

« Ils ont choisi d'être Français »,

***La Dépêche*, 3 mai 2018.**

Partie 2 – La République française, une démocratie

Brevet – Sujet guidé

Doc 2 p. 54 : Ce que dit la loi

Art. 21-15. [...] L'acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique résulte d'une naturalisation accordée par décret à la demande de l'étranger.

Art. 21-23. Nul ne peut être naturalisé s'il n'est pas de bonnes vie et mœurs ou s'il a fait l'objet de l'une des condamnations [suivantes : crimes, délits, peine d'emprisonnement égale ou supérieure à 6 mois].

Art. 21-24. Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française par une connaissance suffisante [...] de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société françaises, [...] ainsi que par l'adhésion aux principes et aux valeurs de la République.

Code civil.

Partie 2 – La République française, une démocratie

Brevet – Sujet blanc

Doc 2 p. 56 : Ce que dit la loi

Art. 6. Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. [...]

Art. 8. Le président de la République nomme le Premier ministre. [...]

Art. 10. Le président de la République promulgue les lois [...].

Art. 12. Le président de la République peut [...] prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

Art. 20. Le Gouvernement [...] est responsable devant le Parlement [...].

Art. 24. Le Parlement vote la loi. [...] Les députés de l'Assemblée nationale [...] sont élus au suffrage direct. [...]. Le Sénat est élu au suffrage indirect.

Art. 61. [...] Les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, avant leur promulgation [...].

Constitution de la V^e République, 1958.

Partie 2 – La République française, une démocratie

Brevet – Sujet blanc

Doc 2 p. 57 : Ce que dit la loi

Art. 1^{er}. La France est une République indivisible [...]. Son organisation est décentralisée.

Art. 72. [...] Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions [...]. [Elles] ont vocation à prendre les décisions [...] qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. [...] [Elles] s'administrent librement par des conseils élus [...].

Dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'État, représentant chacun des membres du gouvernement, a la charge des intérêts nationaux [...] et du respect des lois.

Constitution de la V^e République, 1958.